

Harcèlement : la direction du collège répond

À Lisieux, un élève d'un collège privé catholique a été victime d'insultes racistes pendant l'année scolaire. Après la parution de notre article, la direction de l'établissement a souhaité s'exprimer.

« **Singe** », « **esclave** »... Le 28 juin, *Ouest-France* publiait le témoignage d'un adolescent victime de harcèlement raciste dans son collège, un établissement privé catholique situé à Lisieux. Le journal a eu recours à des prénoms d'emprunt et n'a pas indiqué le nom du collège, afin de protéger l'identité du témoin.

Celui-ci raconte comment, pendant huit mois, plusieurs de ses camarades de classe ont multiplié les insultes racistes. Jusqu'à des menaces de violences physiques, en juin, poussant les parents de l'adolescent à le retirer de l'établissement.

Dans leur témoignage, le collégien et sa mère ont estimé que la réaction de la direction face aux faits a été insuffisante, évoquant « **quatre heures de retenue** ». L'adolescent a écrit un courrier au gouvernement pour raconter son expérience et proposer des pistes pour améliorer la prévention du harcèlement dans les établissements scolaires.

« Nous ne l'avons pas dit, ou pas comme ça »

Contactée par la rédaction le 21 juin, la direction diocésaine de l'enseignement catholique du Calvados n'a pas donné suite à nos sollicitations. Mais a chargé le responsable de l'établissement de répondre.

Par téléphone, lundi, il indique tout d'abord : « **Nous n'avons pas prononcé les propos qui nous sont attribués. Nous ne l'avons pas dit, ou pas comme ça. Je n'en ai pas souvenir.** » D'après le collégien et sa mère, le principal et une professeure leur avaient conseillé « **de s'y faire** », « **le racisme ayant toujours existé** ».

Concernant l'absence de sanction jugée appropriée, il indique : « **L'élève en question a reconnu les faits les plus récents, les menaces et certaines insultes. Il a dû effectuer un travail éducatif pendant quatre heures. Il s'agit d'une étude de documents et une rédaction sur la loi, la violence et la notion de racisme. Nous sommes en fin d'année, je ne peux pas instaurer des heures et des heures de sanction.** »

Le principal n'a pas souhaité préciser la nature des insultes reconnues par l'agresseur, arguant que celles-ci « **font partie du dossier** ».

La direction confirme l'absence de sanction pour les faits précédents, les mois d'insultes racistes dénoncées par la victime. « **Il faut nous parler des choses quand elles se produisent. C'est compliqué d'agir à rebours. J'ai deux versions qui ne se recoupent pas sur tout. Je n'ai pas de constatation d'adulte. Je n'ai donc pas d'élément pour sanctionner.** » L'adolescent avait longtemps gardé le silence, « **par peur des représailles** », avant de craquer, en mai.

« On suit une procédure »

Pour la mère de la victime, ces « **quatre heures de colle pour huit mois de harcèlement** » semblaient bien maigres. « **On suit une procédure, qui met d'abord l'accent sur l'éducatif, justifie le principal. Si la mesure éducative est suivie d'une réitération, un conseil de discipline se réunit et peut décider d'une exclusion. Mais ça ne se fait pas en un claquement de doigts. Il faut bien peser les choses.** »

La direction de l'établissement précise que son personnel a reçu une formation sur le harcèlement scolaire, tandis que les élèves sont sensibilisés sur la question lors de la rentrée scolaire. Et précise qu'un « **rajout au règlement intérieur pour parler de harcèlement sera fait prochainement** ».

Lucas LARCHER.



Un adolescent dénonce le harcèlement raciste subi dans son collège privé de Lisieux. Archives Fotolia